

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 08 août 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lots 6 471 045 rue des Plaines

Objet de la demande de dérogation mineure 2022-0048:

La demande de dérogation mineure 2022-0048 vise à permettre la création de 20 nouveaux lots qui ont tous des superficies inférieures aux 5 000 m² minimalement prescrits dans la zone, soit entre 3 001,5 m² et 3 914,8 m².

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 20 juillet 2022.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière